Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260430-2026_C_123-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-123 **Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Berouelanaise à Broualan, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Véronique BOSSARD-SANGUY - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Emmanuelle DE BEAUCORPS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – René TRELLU (Sains) – Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusées : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (procuration à Thierry BOURGEAULT) - Sylvie COMMEREUC (procuration à Olivier BOURDAIS)

Secrétaire de séance : Gilles LEBRET

Convocation en date du 22 avril 2026

GOUVERNANCE – Désignation des conseillers au sein d'organismes extérieurs – AGECLIC / 5.3 désignation des représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L.5211-1 et L. 5721-2,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU les statuts de l'Association AGECLIC,

CONSIDERANT que l'AGECLIC propose un accueil, une écoute, une information, un conseil, une orientation, une aide à la formulation d'un projet de vie, une aide administrative, un accompagnement dans les démarches auprès des personnes âgées. Les professionnels de l'AGECLIC informent sur le soutien à domicile (aides, soins, portage de repas, téléalarme, etc.), sur les structures d'hébergement et d'accompagnement dans la vie sociale ou professionnelle, sur les aides financières, sur la vie quotidienne (transports, loisirs, santé, habitat, etc.). L'AGECLIC est amenée à proposer des actions collectives (groupes de parole, actions de prévention, etc.) le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'aide personnalisé, l'aide à la constitution des dossiers de prise en charge (APA, cartes d'invalidité et de stationnement, etc.),
CONSIDERANT qu'il convient de désigner **2 délégués titulaires** au sein du Conseil d'administration de l'Association AGECLIC,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 avril 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A 40 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M.DOLBOIS),
DECIDE

- **DE DESIGNER** en tant que représentant(e) de la Communauté de communes au sein Conseil d'administration de l'Association AGECLIC :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260430-2026_C_123-DE

AGECLIC
2 DELEGUES TITULAIRES
Carole CERVEAU
Héloïse MORIN

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 4 mai 2026,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 4 mai 2026,

Le Secrétaire de séance
Gilles LEBRET

Le Président,
François MAINSARD